le droit des parents demeurerait intégralement. Et que de choses peut apprendre un enfant, qui ne correspondent pas à la nécessité vitale de la nation! Il y aurait donc là un autre champ d'instruction très vaste, où la sollicitude paternelle pourrait s'exercer en toute liberté.

Mais il y a plus. L'argument cité n'est rien moins que solide. Il est vicieux non seulement dans ses différentes parties prises séparément, mais encore dans son ensemble, dans son inférence et, si j'ose dire, dans son prin

cipe vital.

Assurément, l'Etat a le droit d'imposer les lois qui garantissent le bien commun; et, puisque l'instruction publique est nécessaire à la prospérité de la nation, il est incontestable que l'Etat peut intervenir dans les écoles et influer, en une certaine mesure, sur tout ce qui regarde l'intérêt général. Mais, de ce que l'Etat puisse influer sur tout, s'ensuit-il qu'il doive assumer tout? Nullement. Une simple surveillance et une direction respectueuse suffisent pour garantir le bien commun de la société.

La prospérité de la nation est fortement intéressée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à la gestion habile des fortunes particulières: l'Etat va-t-il se faire le maître souverain de toutes ces choses qui l'intéressent, et devenir le seul agriculteur, le seul industriel, le seul négociant, le seul gérant de tous les patrimoines privés, en un mot, le seul propriétaire? Il s'en gardera bien. Mais, s'il est sage, il se contentera de légiférer et d'administrer de façon à susciter les initiatives privées, à les encourager, à les faire aboutir, en un mot, il n'interviendra en ces diverses matières que comme dernière ressource, en vue de combler le déficit de l'action individuelle. Ici encore, la raison d'un telle modération saute aux yeux: le bien commun de la société, source et règle de tous les droits de l'Etat, n'exige rien de plus.

Si respectueux des droits éducateurs des parents qu'on le suppose, un gouvernement possède toujours des moyens nombreux et puissants d'encourager les arts, les lettres et les sciences. De quelles ressources pécuniaires, par exemple, ne dispose point l'Etat pour multiplier les foyers d'instruction, pour aider à la fondation des collèges et des universités, pour favoriser la haute culture qui suppose de riches collections, des bibliothèques, des observations suivies, de coû-